



McGill



Rapport annuel du fonds de dotation

2018-2019

Énoncé de mission de l'Université McGill

Mission

L'Université McGill a pour mission d'enrichir le savoir et d'en favoriser la création et la transmission en offrant la meilleure formation possible, en effectuant de la recherche et des travaux savants jugés excellents selon les normes internationales les plus rigoureuses, et en étant au service de la société.

Principles

Dans la réalisation de sa mission académique, l'Université McGill souscrit aux principes de liberté universitaire, d'intégrité, de responsabilité, d'égalité et d'ouverture.

Exercice 2019 - Faits saillants	3
Aperçu du fonds de dotation	4
Description du fonds de dotation.....	4
Valeur unitaire et distributions des revenus	5
Évolution de la valeur marchande et unitaire du FCPM	7
Historique de la distribution des revenus	7
Changement de la valeur marchande du FCPM.....	8
Résultats financiers du FCPM pour l'exercice 2019	8
Estimation des retraits du FCPM pour l'exercice 2020	9
Allocation d'actifs	10
Allocation d'actifs du FCPM au 30 avril 2019	10
Allocation d'actifs du FCPM – 30 avril 2019 face au 30 avril 2018	11
Allocation d'actifs du FCPM face à l'Univers de BNY Mellon	12
Exposition aux devises	12
Performance	13
Performance du FCPM.....	13
Services de mesure du rendement.....	14
Administration	15
Gouvernance et gestion des placements	15
Décisions à l'égard des investissements.....	17

Exercice 2019 - Faits saillants

Fonds commun de placement de McGill (FCPM)

1,7 G\$

d'actifs

**Augmentation
de 30 % depuis 2014**

Le FCPM est actuellement le 3^e plus important fonds de dotation universitaire au Canada

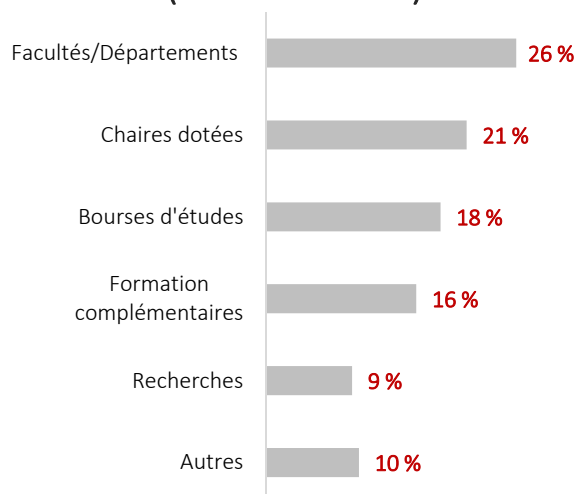
81 %

Le FCPM est géré par des gestionnaires de placement ayant adopté une politique ESG ou qui sont signataires des *PRI* de l'ONU (UNPRI)

**6,5 M\$ investis dans
deux fonds excluant les combustibles fossiles**

4,25 %

Taux de distribution des revenus
(Exercice 2019)



Protection du capital

Rendements avant frais du FCPM

30 avril 2019

1 an : **5,6 %**

3 ans (Ann.) : **8,1 %**

5 ans (Ann.) : **7,4 %**

10 ans (Ann.) : **9,8 %**

42,9 M\$

Nouveaux dons (Exercice 2019)

Aperçu du fonds de dotation

Description du fonds de dotation

Actuellement, selon le rapport de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (« ACPAU ») de décembre 2018, le fonds de dotation de McGill se classe en troisième position des plus grands fonds de dotation au Canada. Le Fonds commun de placement de McGill (le « FCPM ») est géré par le Service des placements de McGill, sous la direction du Comité de placements (le « Comité »).

L'objectif général du FCPM est de préserver le capital tout en respectant les normes sociales et éthiques de l'Université afin d'obtenir un rendement total (rendement plus appréciation du capital) suffisant pour fournir une source de revenus stable et optimale aux bénéficiaires du fonds de dotation et pour couvrir les frais annuels d'exploitation du FCPM.

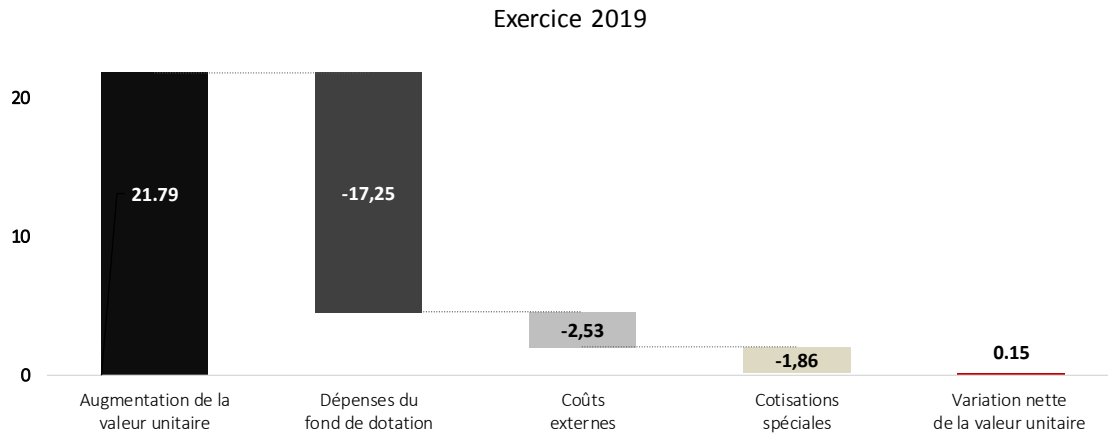
Le FCPM a été créé en 1970. Le regroupement des actifs au sein d'un fonds permet d'obtenir une masse d'actifs suffisante pour construire un portefeuille bien diversifié et pour profiter d'économies d'échelle, ce qui se traduit au fil des ans par des rendements supérieurs, une volatilité réduite et des frais de gestion peu élevés.

Au 30 avril 2019, date de clôture de l'exercice financier de l'Université, la valeur marchande du FCPM était de 1 679,1 millions de dollars et comprenait :

- Des legs et des dons reçus par l'Université, pour la plupart soumis à des restrictions externes, et généralement détenus à perpétuité
- Des actifs désignés par le Conseil des gouverneurs pour constituer une dotation ou être investis
- Des actifs d'entités affiliées à McGill qui ont été transférés au FCPM qui sert d'instrument de placement

Valeur unitaire et distributions des revenus

Les valeurs unitaires du FCPM sont calculées à chaque trimestre (à la fin des mois de juillet, octobre, janvier et avril) et les revenus sont distribués mensuellement et ajustés trimestriellement pour les ajouts et les retraits de capital. Pour l'exercice clos le 30 avril 2019, la valeur unitaire du FCPM a augmenté de 0,15 \$ (de 418,43 \$ à 418,58 \$) comme suit :



Coûts externes: Frais de gestionnaires externes, frais de fournisseurs de services, coûts indirects et coûts du Service des placements de McGill
Cotisations spéciales: Collecte de fonds de l'Avancement Universitaire dans le cadre d'une campagne du bicentenaire de McGill

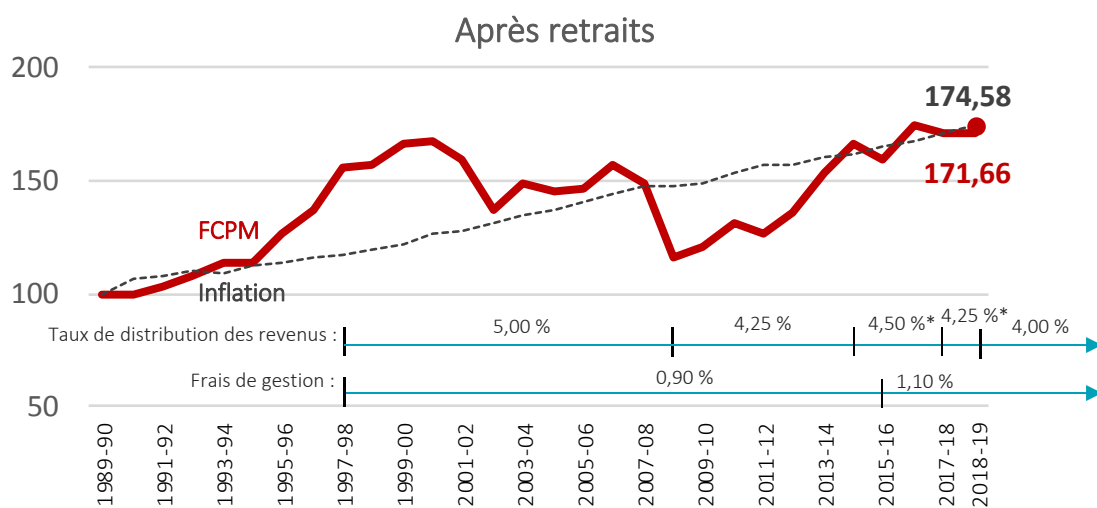
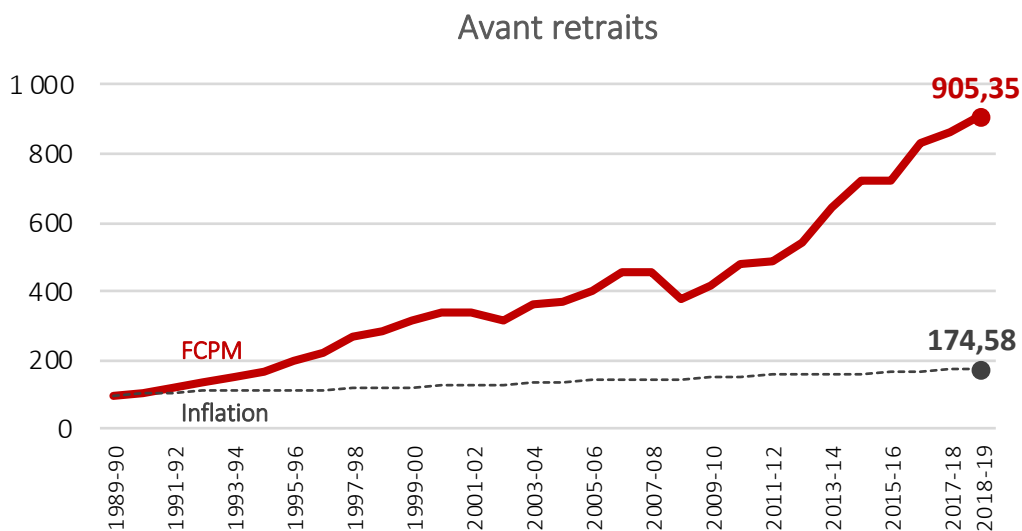
Les tableaux ci-dessous contiennent des renseignements relatifs à la distribution des revenus et des frais de gestions :

	<u>1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019</u>	<u>1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020</u>
Distribution des revenus	4,00 % + 0,25 %* de la valeur marchande moyenne des exercices terminés le 30 avril 2015, 30 avril 2016 et 30 avril 2017	4,00 % de la valeur marchande moyenne des exercices terminés le 30 avril 2016, 30 avril 2017 et 30 avril 2018
Frais de gestion	1,1 % de la valeur marchande au 30 avril 2018	1,1 % de la valeur marchande au 30 avril 2019

*Distribution spéciale de 0,25 % approuvées en 2015 pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019

Alors que le graphique précédent présente l'augmentation ou la diminution nominale de la valeur unitaire du FCPM, une mesure importante est le changement réel (après inflation) des valeurs unitaires.

En conséquence, les graphiques suivants illustrent, depuis l'exercice 1990 et en supposant une valeur unitaire hypothétique de 100, l'augmentation cumulative de la valeur unitaire du FCPM, avant et après retraits, par rapport à cette même valeur unitaire cumulée avec le taux d'inflation :

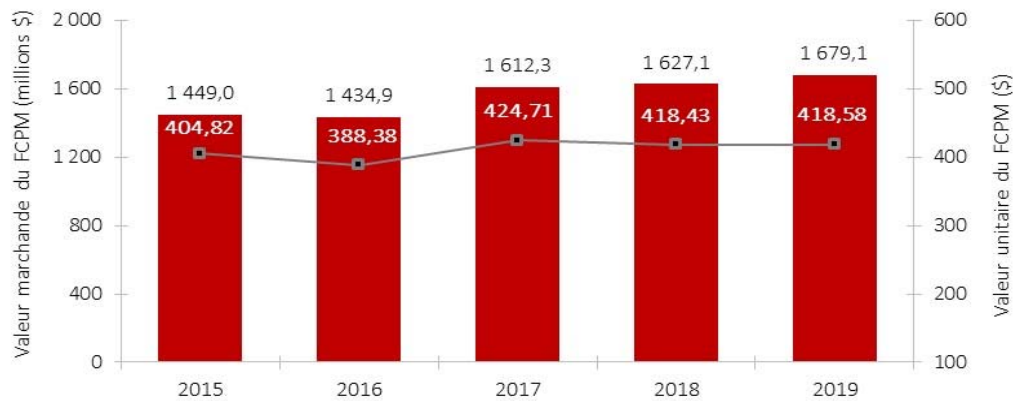


*Inclut une distribution additionnelle temporaire de 0,25 %

Le graphique ci-dessus montre que l'augmentation cumulative de la valeur unitaire du FCPM après retraits fluctue largement par rapport à cette même valeur unitaire cumulée avec le taux d'inflation.

Évolution de la valeur marchande et unitaire du FCPM

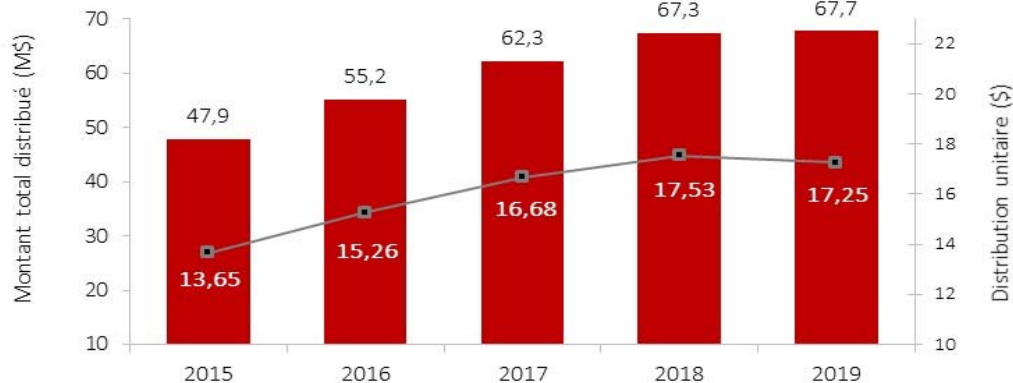
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la valeur marchande et de la valeur unitaire du FCPM pour la période du 30 avril 2015 au 30 avril 2019 :



Depuis l'exercice 2015, la valeur marchande du FCPM a augmentée de 15,9 %.

Historique de la distribution des revenus

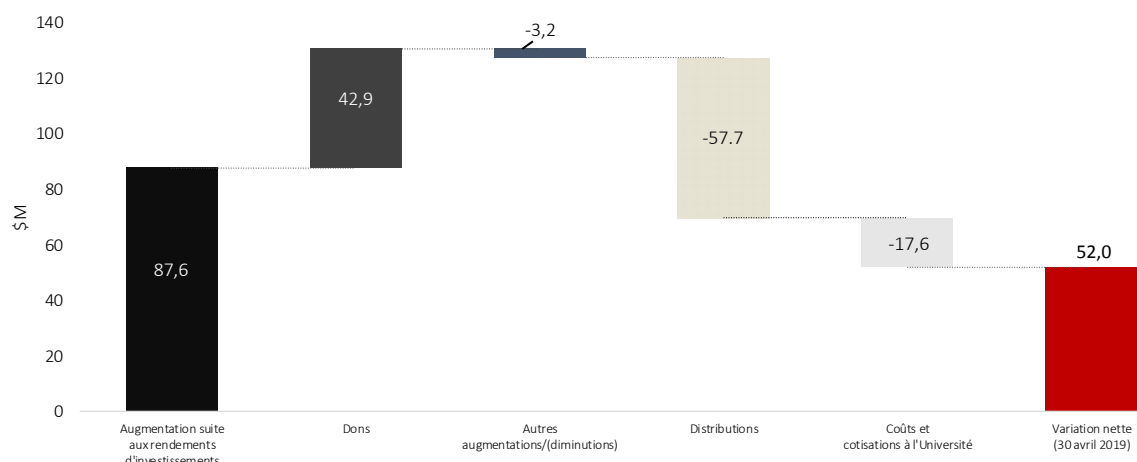
Le graphique ci-dessous illustre l'historique de la distribution des revenus du FCPM pour les exercices clos le 30 avril des 5 dernières années :



Le montant de distribution unitaire aux bénéficiaires du fonds de dotation a diminué de 1,6 % en valeur nominale du 30 avril 2018 au 30 avril 2019. Cependant, depuis 2015, le montant total distribué a augmenté de 41,3 %.

Changement de la valeur marchande du FCPM

Pour l'exercice clos le 30 avril 2019, la valeur marchande du FCPM a augmenté de 52,0 M\$ (passant de 1 627,1 M\$ à 1 679,1M\$) comme suit :



Résultats financiers du FCPM pour l'exercice 2019

Les résultats financiers comparatifs sont illustrés ci-dessous :

	1 ^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 en millier de \$	1 ^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 en millier de \$
Augmentation suite aux rendements d'investissement		
Revenu d'investissement	43 917	30 372
Couverture de devises gain/(perte)	-17 882	9 336
Gain/(Perte) réalisé	74 140	110 737
Gain/(Perte) non réalisé	-12 535	-90 232
Total	87 640	60 213
Dons	42 914	23 390
Autres augmentations/(diminutions)	-3 238	5 107
Distributions		
Montant total distribué	-67 721	-67 289
Recapitalisation des montants distribués	10 025	10 973
Total	-57 696	-56 316
Coûts et cotisations à l'Université		
Dépenses du Service des placements	- 939	- 921
Frais de gestionnaires externes	-4 577	-3 671
Frais de fournisseurs de services	- 165	- 469
Coûts indirects	-3 600	-3 600
Transfert à un fonds à l'interne	- 870	-1 481
Cotisation à l'Avancement Universitaire	-7 467	-7 451
Total	-17 618	-17 593

L'augmentation totale attribuable aux rendements des placements s'est établie à 87,6 M\$ comparativement à 60,2 M\$ l'an dernier. Cette augmentation reflète les bons rendements des marchés.

En 2018-2019, les dons ont augmenté (42,9 M\$ comparativement à 23,4 M\$) tandis que le montant total distribué a, quant à lui, subi une augmentation de 0,4 M\$.

Les dépenses du Service des placements en 2018-2019 se chiffraient à 0,9 M\$ tandis que les frais de gestionnaires externes et des fournisseurs de services totalisaient 4,7 M\$. Un montant annuel fixe de 3,6 M\$ a été retiré afin de payer les coûts indirects de l'Université et un montant de 0,9 M\$ a été transféré à un fonds interne à usage restreint.

En 2018-2019, 7,5 M\$ a été cotisé au fonds de l'Avancement Universitaire dans le cadre d'une campagne du bicentenaire de l'Université McGill.

Estimation des retraits du FCPM pour l'exercice 2020

Les estimations 2019-2020 sont présentées ci-dessous et supposent un nombre total de 4,1 M unités (utilisant un taux de croissance historique d'environ 3 %) :

	1 ^{er} mai 2019 au 30 avril 2020	
	Estimation	
	Total en millier de \$	Par unité \$
Montant total distribué	67 800	16,42
Dépenses du Service des placements	1 100	0,27
Frais de gestionnaires externes et de fournisseurs de services	5 100	1,23
Coûts indirects	3 600	0,87
Cotisation à l'Avancement Universitaire	8 200	1,98
Montant estimatif des retraits	85 800	20,77

Le montant distribué en 2019-2020 est basé sur un taux de 4,00 %. En assumant 4,1 M d'unités, le montant total distribué est estimé à 67,8 M\$. Pour 2019-2020, les dépenses du Service des placements devraient augmenter à 1,1 M\$. Les frais des gestionnaires et des fournisseurs de services varient normalement de façon proportionnelle à la valeur marchande du portefeuille et à la répartition des fonds entre les gestionnaires qui ont des frais différents. Les frais totaux (c.-à-d. 18,0 M\$), y compris les coûts reliés à la cotisation à l'Avancement Universitaire, pour l'exercice financier 2020 seront de 1,1 % de la valeur marchande du FCPM au 30 avril 2019.

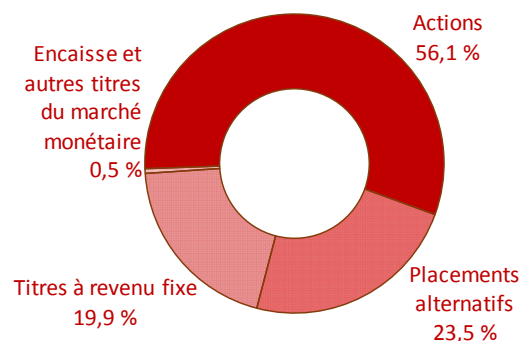
Allocation d'actifs

Allocation d'actifs du FCPM au 30 avril 2019

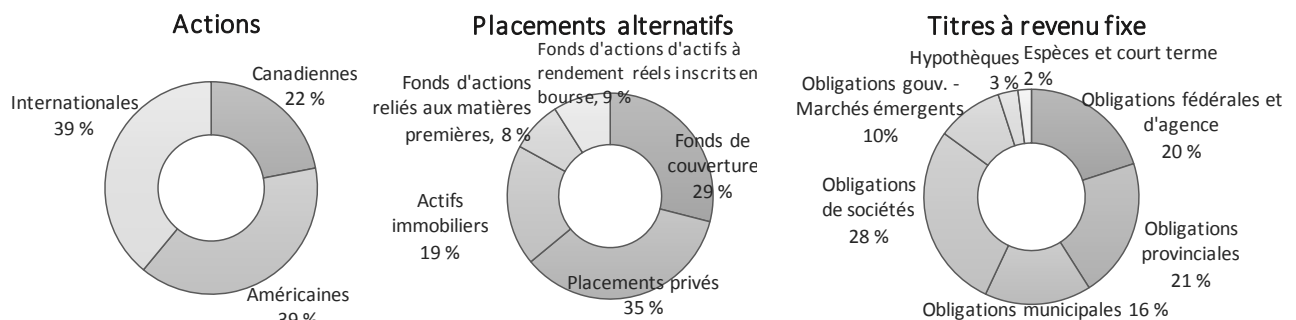
Au 30 avril 2019, environ 99 % des actifs du FCPM étaient gérés par des gestionnaires de placements externes. Les actifs gérés à l'interne se composent essentiellement d'une allocation en fonds négociés en bourse de type iShares (XIU), d'une couverture de devises étrangères et de dépôts bancaires.

La valeur marchande du FCPM, au 30 avril 2019, était de 1 679,1 M\$. Les actifs étaient investis dans une grande variété de classes et sous-classes d'actifs. L'allocation est illustrée ci-dessous :

Classes d'actifs du FCPM



Sous-classes d'actifs du FCPM



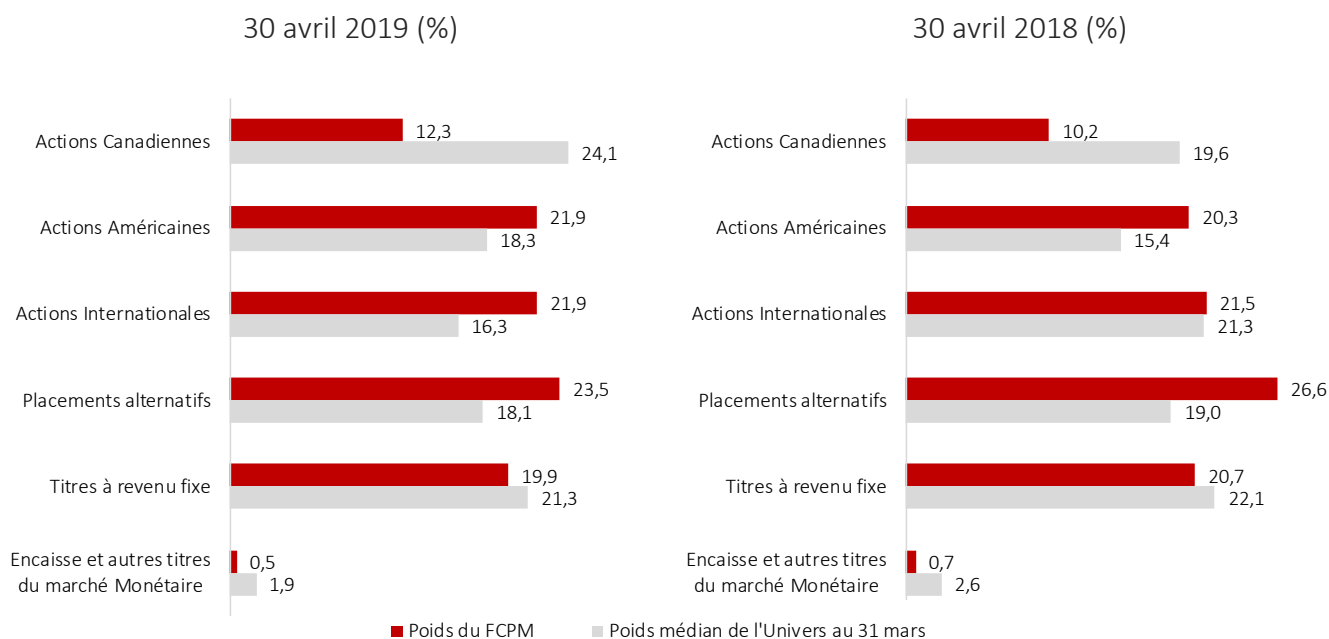
Allocation d'actifs du FCPM – 30 avril 2019 et au 30 avril 2018

Classe d'actif	Gestionnaire	30 avril 2019		30 avril 2018	
		Valeur marchande (M\$)	% du fonds total	Valeur marchande (M\$)	% du fonds total
Actions :					
Actions Canadiennes	Fidelity	164,8	9,8 %	122,5	7,5 %
	Van Berkom	38,6	2,3 %	41,4	2,5 %
	iShares (XIU)	3,0	0,2 %	2,8	0,2 %
		206,4	12,3 %	166,7	10,2 %
Actions Américaines	Enhanced U.S. Equity Strategy	156,0	9,3 %	143,8	8,8 %
	SSGA	76,1	4,5 %	46,5	2,9 %
	LSV	74,7	4,4 %	88,0	5,4 %
	Van Berkom	60,5	3,6 %	51,3	3,2 %
	367,3	21,9 %	329,6	20,3 %	
Actions Internationales	Comgest	106,3	6,3 %	106,0	6,5 %
	William Blair	96,5	5,7 %	112,6	6,9 %
	Hexavest	83,5	5,0 %	81,4	5,0 %
	RBC GAM EM	74,1	4,4 %	-	-
	Aberdeen Standard	-	-	44,3	2,7 %
	Hexavest-FFF	5,5	0,3 %	5,2	0,3 %
	Desautels-FFF*	1,0	0,1 %	-	-
	Desautels*	1,0	0,1 %	0,4	0,0 %
		367,9	21,9 %	349,9	21,5 %
	Total des actions :	941,6	56,1 %	846,2	52,0 %
Placements alternatifs :					
Placements privés	Divers gestionnaires	138,1	8,2 %	112,5	6,9 %
Fonds de couverture	Divers gestionnaires	115,7	6,9 %	182,4	11,2 %
Actifs immobilier	Divers gestionnaires	76,3	4,5 %	64,8	4,0 %
Fonds d'actions d'actifs à rendement réels inscrits en bourse	Brookfield	34,6	2,1 %	30,5	1,9 %
Fonds d'actions reliés aux matières premières	Divers gestionnaires	30,7	1,8 %	42,4	2,6 %
Infrastructure	Macquarie	0,0	0,0 %	-	-
	Total des placements alternatifs :	395,4	23,5 %	432,6	26,6 %
Titres à revenu fixe :					
Obligations	RBC GAM	113,1	6,7 %	108,0	6,6 %
	Fiera	94,7	5,6 %	89,7	5,5 %
	Colchester	66,8	4,0 %	76,1	4,7 %
	Canso	52,3	3,1 %	49,2	3,0 %
	Neuberger Berman	6,2	0,4 %	13,3	0,8 %
	Desautels*	0,3	0,0 %	0,3	0,0 %
	Total des titres à revenu fixe :	333,4	19,9 %	336,6	20,7 %
Total de l'encaisse et autres titres du marché monétaire :		8,7	0,5 %	11,7	0,7 %
Total du FCPM :		1 679,1	100,0 %	1 627,1	100,0 %

* Géré par les étudiants de la Faculté de gestion Desautels de McGill

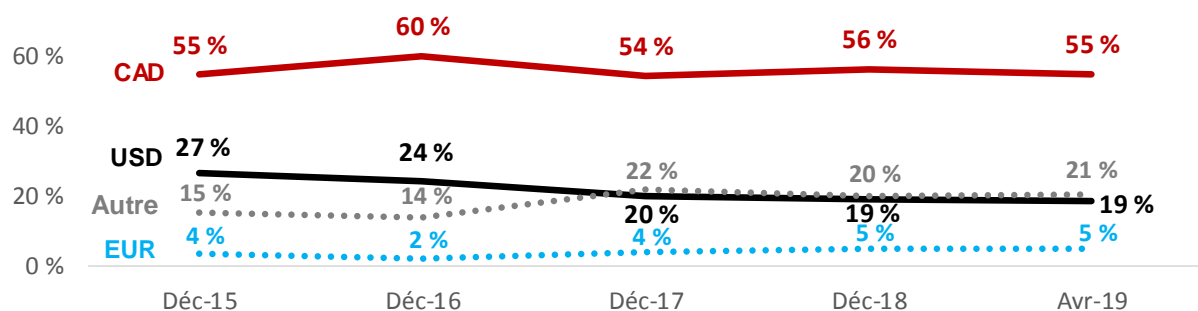
Allocation d'actifs du FCPM face à l'Univers de BNY Mellon

Ci-dessous, l'allocation d'actifs du FCPM est comparée à l'Univers de 18 portefeuilles de BNY Mellon intitulé *BNY Mellon Canadian Foundations & Endowments Universe* (poids médian).



Exposition aux devises

L'exposition aux devises, après couverture, est illustrée ci-dessous :



Remarque: Autre représente plusieurs devises. Les deux plus grandes étant le *JPY* et le *GBP* à ~ 2 % chacun

L'exposition du FCPM à la devise américaine (*USD*) est étroitement liée à ses investissements dans les actions américaines, les investissements privés américains et les fonds de couverture libellés en *USD*. Pour minimiser l'effet de cette exposition à l'*USD*, le FCPM utilise des contrats à terme sur les devises ainsi que d'autres instruments financiers jugés appropriés.

Performance

Performance du FCPM

La performance du FCPM ainsi que celle de ses classes d'actifs au 30 avril 2019 étaient comme suit :

	Rendements annualisés (%)			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
FCPM	5,6	8,1	7,4	9,8
Objectif de rendement absolu ¹ : 5,10 % + IPC	7,2	7,3	7,0	7,1
Indice de référence composé ²	8,3	9,8	8,5	9,8
Actions:				
Actions Canadiennes	7,1	8,5	7,1	11,1
Indice: <i>S&P/TSX Composite</i>	9,6	9,1	5,6	9,1
Actions Américaines (couvert)	10,9	14,6	13,1	15,3
Indice: <i>S&P 500 (couvert)</i>	15,5	15,8	13,9	15,6
Actions Internationales	0,5	10,2	7,7	9,4
Indice: 50 % <i>MSCI EAFE</i> + 50 % <i>MSCI EM</i>	1,1	12,4	8,2	9,0
Placements alternatifs³:				
Indice ⁴	4,5	4,7	5,5	6,4
	9,3	8,9	9,2	-
Titres à revenu fixe:				
Obligations	4,8	3,5	4,2	5,1
Indice: <i>FTSE Universe Bond</i>	6,1	2,7	3,7	4,4
Encaisse et autres titres du marché monétaire:				
	13,7 *	4,7	3,4	2,0
Indice: <i>FTSE 91-Day T-Bill</i>	1,5	1,0	0,9	0,8

Notes: La performance est présentée avant frais, sauf pour les placements alternatifs, qui sont présentés après frais

Différents indices de références ont été utilisés pour les périodes d'un, trois, cinq et dix ans, le cas échéant

*Ce rendement est fortement impacté par l'appréciation/dépréciation de devises par rapport au dollar canadien

1) Depuis mai 2018

2) Depuis oct. 2019: *S&P/TSX Comp (10 %)*, *S&P 500 (50 % USD Hedged) (20 %)*, *MSCI EAFE (10 %)*, *MSCI EM (10 %)*, *5.15 % + CPI (15 %)*, *US T-Bills (50 % USD Hedged) + 5 % (5 %)*, *[(MSCI World + 2 %)50 % + (US T-Bills (50 % USD Hedged) + 5 %)50 %]* (10 %), *FTSE Universe Bond (18 %)*, *FTSE 91-Day T-Bills (2 %)*

3) Comprends les fonds de couverture, les placements privés, les actifs immobiliers, les fonds d'actions inscrits en bourse et ceux reliés aux matières premières et les infrastructures

4) Indices de référence de chacune des catégories d'investissement identifié au point 3 ci-dessus

Services de mesure du rendement

Le fournisseur de services de mesure de la performance du fonds de dotation de McGill est *BNY Mellon Global Risk Solutions*.

La performance est indiquée sur la base du rendement total brut (à l'exception de la performance des placements alternatifs qui est présentée net de frais), en dollar canadien, en incluant l'appréciation du capital (réalisés et non réalisés) et les revenus perçus et accumulés.

La performance à long terme du FCPM est évaluée vis-à-vis les rendements absolus, qui tiennent compte de l'inflation, ainsi que la capacité d'atteindre les objectifs de distribution des revenus et de préservation du capital du fonds de dotation. De plus, la performance d'un gestionnaire de placement est évaluée vis-à-vis sa capacité à atteindre un rendement cible prédéterminé lié à un indice ou un composite d'indices représentatifs du mandat lui ayant été attribué.

Administration

Gouvernance et gestion des placements

Le Comité de placement est un comité du Conseil des gouverneurs (le « Conseil ») qui supervise les placements du FCPM et qui, au 30 avril 2019, était composé des 10 membres suivants :

- Joel Raby, président (Montréal)
- Sam Minzberg, vice-président (Montréal)
- Ram Panda, président du Conseil, membre d’office (Montréal)
- Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière, membre d’office (Montréal)
- Sam Altman (Montréal)
- Stuart (Kip) Cobbett (Montréal) – succédé par Warren Smith (Montréal) en juillet 2019
- Anik Lanthier (Montréal)
- Robert Rabinovitch (Montréal)
- Gerald Sheff (Toronto)
- Marc Trottier (Montréal)

Les membres sont désignés en fonction de leurs connaissances spécialisées et leur intérêt en matière de placements, d’affaires et d’économie. Marc Weinstein (Montréal), vice-principal (Avancement universitaire) siège à titre de conseiller spécial et Yves Beauchamp, vice-principal (Administration et finance) siège à titre de commissaire principal.

En vertu de son mandat et à la politique nommée *Policy on the Approval of Contracts and Designation of Signing Authority*, le Comité est chargé de superviser la gestion des placements de l’Université conformément à l’Énoncé de la politique de placement (*Statement of Investment Policy*). Il a notamment pour fonctions :

- De fournir des avis au Conseil quant à l’établissement de politiques liées aux placements et de soumettre à cet égard des recommandations pour l’approbation du Conseil
- De réviser annuellement l’Énoncé de la politique de placement et de présenter au Conseil des recommandations quant aux modifications proposées
- De recommander au Conseil des lignes directrices concernant le taux de distribution annuel du fonds de dotation de McGill
- D’étudier et d’approuver la nomination et la terminaison des gestionnaires de placements, des fournisseurs de services et des mandats d’investissements et d’évaluer la performance de chaque stratégie d’investissement
- De s’assurer que l’Énoncé de la politique de placement soit respecté

En juin 2014, un sous-comité du Comité de placements a été constitué afin d'agir sur des questions d'investissements pouvant survenir entre les réunions régulières du Comité. Le sous-comité est composé du président du Comité, d'un membre du Comité, du vice-principal administration et finances (commissaire principal) et du chef des placements et trésorière (personne-ressource). Pour l'exercice 2019, il n'y a eu aucune réunion du sous-comité.

Les membres du Comité se sont réunis quatre fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2019. Le quorum a été atteint pour chacune de ces réunions.

En septembre 2018, le Comité a examiné l'Énoncé de la politique de placement et y a recommandé des modifications aux répartitions minimales, cibles, et maximales des placements alternatifs. De plus, le Comité a recommandé la modification de certains indices de référence. Les recommandations du Comité ont été approuvées par le Conseil.

Un rapport a été présenté au Comité sur le statut des gestionnaires de placement du FCPM quant à savoir si ceux-ci possèdent une politique encadrant l'investissement selon des critères de sélection ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et s'ils étaient signataires des *Principles for Responsible Investment* de l'ONU (UNPRI). Il a été noté qu'au 31 décembre 2018, le pourcentage des actifs du FCPM gérés par ce type de gestionnaire de placement était de 81 %, ce qui surpasse, deux ans à l'avance, l'objectif que s'était fixé le Comité.

La recommandation pour maintenir le taux de distribution des revenus à 4,00 % pour l'exercice 2020 et l'appliquer à la valeur marchande moyenne des exercices terminés le 30 avril 2016, 30 avril 2017 et 30 avril 2018 a été approuvée par le Conseil. De plus, depuis l'exercice 2017, le Comité a approuvé des frais de gestion de 1,10 % de la valeur marchande du FCPM dans le but d'élargir les activités de financement de l'Avancement Universitaire dans le cadre de la collecte de fonds du bicentenaire de McGill.

Décisions à l'égard des investissements

Au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2019, un certain nombre de décisions d'investissement ont été effectuées sous la direction du Comité. En voici une liste non exhaustive :

- Investissement dans un fonds de rendement absolu diversifié et non corrélé
- Investissement dans un fonds de co-investissement de placements en actions de compagnies privées
- Investissement dans un fonds immobilier européen à valeur ajoutée
- Terminaison et embauche d'un nouveau gestionnaire en actions de pays émergents
- Investissement dans un fonds d'infrastructure européen
- Investissement dans un fonds de dettes privées d'infrastructures mezzanines (concentrée en Europe et en Amérique du Nord)

Préparé par : Service des placements de l'Université McGill